



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 30 mars 2023

Objet de la délibération

**MISE A JOUR AUTORISATION DE PROGRAMME REGROUPEMENT DES
SERVICES TECHNIQUES**

Le trente mars deux mille vingt-trois à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Stéphane LOHÉZIC , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Julien LE DOUSSAL , Michèle LE BAIL , Alain HASCOËT , HILAL SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY À Yves GUYOT , Joël TRÉCANT À Yves DOUAY , Marie-Françoise CÉREZ À André HARTEREAU , Martine JOURDAIN À Valérie MAHÉ , Anne-Laure LE DOUSSAL À Lisenn LE CLOIREC , Guillaume KERRIC À Gwendal HENRY .

Absent(s) :

Aurélia HENRIO .

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Claudine CORPART désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2023.03.018

**MISE A JOUR AUTORISATION DE PROGRAMME REGROUPEMENT DES SERVICES
TECHNIQUES**

Rapporteur : Lisenn LE CLOIREC

Par délibération en date du 27 juin 2019, le Conseil Municipal a créé l'autorisation de programme pour le regroupement de plusieurs services (CTM, SEVE, chantier d'insertion ...).

Ce projet comprend l'acquisition des locaux appartenant à l'ADAPEI à Saint Gilles et les travaux d'aménagement pour les adapter aux activités aux services.

Au vu des événements conjoncturels, la programmation du projet a été redéfinie.

Il est proposé de modifier la répartition des crédits de paiement en conséquence.

	Création 27/06/2019	Modification 25/02/2021	Modification 24/02/2022	Modification 30/03/2023	Total
AP	3 475 000,00	0,00	0,00	0,00	3 475 000,00
CP					0
2020	40 000,00				40 000,00
2021	2 475 000,00	-2 325 000,00			150 000,00
2022	900 000,00	1 505 000,00	-350 000,00		2 055 000,00
2023	60 000,00	820 000,00	350 000,00	-1 080 000,00	150 000,00
2024				450 000,00	450 000,00
2025				630 000,00	630 000,00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu les délibérations en date du 27 juin 2019, du 25 février 2021 et du 24 février 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 6 mars 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 13 mars 2023,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **APPROUVE** la modification de la répartition des crédits de paiement proposée

Délibération adoptée par 26 voix pour et 5 voix contre (Fabrice LEBRETON, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Julien LE DOUSSAL, Michèle LE BAIL), **et 1 abstention(s)** (HILAL SAFAK)

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID : 056-215600834-20230330-D202303018-DE

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr